

Formation DS38 : Prévenir et gérer les addictions en milieu de travail

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 25 septembre 2023

Présentation

Qu'il s'agisse de la consommation de boissons alcoolisées pendant la pause déjeuner et les événements festifs, de la possibilité de fumer et de vapoter sur les lieux de travail, de l'interdiction de consommer des produits illicites dans l'association ou encore, de la gestion d'un salarié en état d'ébriété, la question des conduites addictives en milieu de travail est souvent délicate à appréhender.

S'il n'existe pas de gestion type, cette formation vous permettra de faire un point sur le cadre réglementaire applicable, de valider les clauses de votre règlement intérieur et d'identifier les ressources internes et externes pouvant être mobilisées dans le cadre d'une politique de prévention et d'accompagnement des salariés.

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les différents types d'addictions et leur impact sur les lieux de travail
- ✓ Maîtriser la réglementation applicable aux conduites addictives dans l'association
- ✓ Sécuriser les clauses du règlement intérieur
- ✓ Identifier les moyens de contrôle mobilisables
- ✓ Aborder la question des moyens de prévention qui peuvent être mis en place
- ✓ Gérer un salarié sous emprise d'une substance psychoactive

Public

- ✓ Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH ou de la gestion du personnel
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

Identifier les différents types d'addictions et leur impact sur les lieux de travail

- Les différentes substances psychoactives
- L'impact des addictions sur le travail
- L'impact du travail sur les addictions

Maîtriser la réglementation applicable aux conduites addictives dans l'association

- La réglementation sur la consommation d'alcool et de drogue
- La réglementation spécifique applicable au transport des usagers
- La réglementation sur le tabagisme et le vapotage

Sécuriser les clauses du règlement intérieur

Identifier les moyens de contrôle mobilisables

- Les contrôles par test
- La fouille

Aborder la question des moyens de prévention qui peuvent être mis en place

- L'information et formation des salariés
- L'encadrement des événements festifs
- Les prestations du service de prévention et de santé au travail, de la complémentaire de santé et de la prévoyance
- Le lien avec les associations spécialisées

Gérer un salarié sous emprise d'une substance psychoactive

Les plus de la formation

- Méthode pédagogique expositive et interactive
- Quiz, mise en situation, cas pratiques, retours d'expérience
- Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur

Évaluation

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Dates

En inter - Présentiel:

- 28 novembre 2024 à Paris

En inter - Distanciel:

- Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Adhérents

357 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

470 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- Une analyse précise de votre demande
- Une proposition détaillée de formation
- Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02